

## NOTE DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que la collectivité réalise une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

### **BALANCE GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

- Section d'investissement .	2 478 000 €
- Section de fonctionnement :	<u>9 824 000 €</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>12 302 000 €</b>

### **I – L'INVESTISSEMENT**

#### ***A – LES DÉPENSES***

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 385 000 €.

Cette année encore, la commune n'aura pas recours à l'emprunt pour réaliser ses investissements.

Ainsi, la municipalité prévoit 1 114 074€ d'investissements nouveaux, auxquels s'ajoutent les reports 2017 d'un montant de 485 550€.

#### ***B – LES RECETTES***

Les ressources propres de la ville s'élèvent à 1 224 354€, augmentation par rapport à 2017, justifiée par la hausse conséquente des bases du foncier bâti des entreprises, annoncée dans la loi de finances 2018.

### **II – LE FONCTIONNEMENT**

#### ***A – LES DÉPENSES***

Un effort a été fourni pour diminuer, cette année encore, les dépenses de fonctionnement, induisant ainsi une baisse de 3,66%.

La charge relative à la masse salariale enregistre cette année une diminution de 0,88% après 9 années de prévisions budgétaires contenues et ce malgré la création du service de police municipale en 2016.

Dans le cadre de l'emprunt structuré contracté en 2008, basé sur la parité dollar/franc suisse, la municipalité provisionne la somme de 50 000€ en cas de dégradation du taux en 2018.

L'autofinancement s'élèvera cette année à 678 000€, permettant de couvrir l'annuité de la dette en capital de 385 000€ et de réaliser les travaux d'investissement sans recours à l'emprunt.

#### ***B – LES RECETTES***

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent sensiblement cette année, de 0,03%.

Les taux de la fiscalité resteront identiques à ceux de 2017, il n'y aura aucune augmentation.

Pour 2018, le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement promise par le gouvernement devrait maintenir le montant perçu en 2017, à savoir 152 471€.